



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/WP/170  
28 mai 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Groupe de travail du plan à moyen terme  
et du budget-programme

Quarante-deuxième session  
Genève, 4 juin 2004  
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ\***

**I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen du chapitre relatif à la CNUCED du projet de cadre stratégique de l'ONU pour la période 2006-2007.
4. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

---

\* La présentation tardive du présent document est due à la nécessité de tenir compte de l'évolution de la préparation de la onzième session de la Conférence.

## II. ANNOTATIONS

### **Point 1: Élection du bureau**

1. En application du paragraphe 3 de l'article 64 du règlement intérieur du Conseil du commerce et du développement, et conformément au cycle de roulement pour l'élection du président et du vice-président/rapporteur, le Président du Groupe de travail à sa quarante-deuxième session sera un représentant de l'un des États membres de la liste A (Afrique), et le Vice-Président/Rapporteur un représentant de l'un des États membres de la liste C.

### **Point 2: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

2. Le Groupe de travail sera invité à approuver l'ordre du jour provisoire de sa quarante-deuxième session, tel qu'il figure dans la section I plus haut.

### **Point 3: Examen du chapitre relatif à la CNUCED du projet de cadre stratégique de l'ONU pour la période 2006-2007**

3. Conformément au Règlement et aux règles de l'ONU régissant la planification des programmes, le Groupe de travail examinera le projet de chapitre relatif à la CNUCED du cadre stratégique pour la période 2006-2007, avant qu'il ne soit transmis à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination et du Conseil économique et social. À cette fin, il sera saisi d'un document intitulé «Review of the UNCTAD section of the proposed United Nations Strategic Framework for the period of 2006-2007» (TD/B/WP(XLII)/CRP.1), établi par le secrétariat de la CNUCED.

### **Point 7: Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement**

4. Le rapport du Groupe sur sa quarante-deuxième session sera soumis au Conseil du commerce et du développement.

-----